

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 330

présenté par
M. Eckert-----
ARTICLE 32**État B****Mission "Travail et emploi"**

I.- Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	49 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	49 000 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	49 000 000	49 000 000
SOLDE	0	

II.- Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	46 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	46 000 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAUX	46 000 000	46 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le dispositif des contrats d'autonomie qui n'a pas fait ses preuves en termes de retour à l'emploi surtout dans certains bassins d'emploi.

Les crédits supprimés s'imputent sur les dépenses de fonctionnement de l'action 2 du programme 102. Ils sont redéployés en faveur du programme 103 sur l'action 2 Amélioration de l'insertion dans l'emploi, particulièrement sous-doté dans le budget pour 2012.